



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

 onisep

MON ORIENTATION
EN LIGNE

FLASH INFO

MON ORIENTATION
EN LIGNE

n° 4 - juillet 2023



Publications

→ Nouvelle publication



Collection « Parcours » : *Les métiers de l'artisanat d'art.*

→ Site Onisep

Ouverture du site <https://reso-avenirs.onisep.fr/> : Ressources éducatives sur l'orientation. Cette plateforme gratuite et en accès libre, destinée aux équipes éducatives, comprend 700 ressources pédagogiques pour accompagner à l'orientation.

Collège / Lycée

→ Préparation de la rentrée scolaire 2023

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a présenté, mercredi 28 juin 2023, une communication relative à la préparation de la rentrée scolaire 2023. Plusieurs mesures y sont notamment exposées, évaluations nationales en CM1 et en 4^e, nouvelle 6^e, réforme des lycées professionnels, pass culture...

À lire : [l'article](#) en ligne sur le site du ministère.

Par ailleurs, la circulaire de rentrée 2023, publiée au Bulletin officiel du 6 juillet, détaille les priorités pour l'année scolaire 2023-2024 pour une École qui construit, émancipe et protège.

À lire : [l'article](#) en ligne sur le site du ministère ainsi que la [circulaire](#).

→ Les rencontres jeunesse de Matignon du 21 juin 2023

Dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) consacré à la jeunesse, qui s'est tenu en décembre 2022, la Première ministre a lancé les Rencontres jeunesse de Matignon. Après 6 mois d'échanges, une restitution des travaux a eu lieu le 21 juin à Matignon. À cette occasion, plusieurs mesures ont été annoncées concernant l'enseignement scolaire et les élèves : découverte des métiers dès la 5^e, évaluation « savoirs verts » pour tous les collégiens et les collégiennes (de 4^e ou de 3^e), formation sur la transition écologique dès le premier cycle d'études supérieures, lutte contre le harcèlement scolaire...

À lire : [l'article](#) et le [dossier de presse](#) en ligne sur le site du gouvernement.

→ 20 mesures pour la transition écologique à l'École

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a présenté 20 mesures qui doivent permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique dans le cadre des enseignements.

Un guide à destination de la communauté éducative et des élèves propose des repères, pistes d'action et exemples de projets pédagogiques. Organisé en 7 grandes thématiques, ce [guide](#) est en ligne sur Eduscol.

À lire : l'[article](#) en ligne sur le site du ministère.

→ La scolarisation des élèves allophones

La Cour des comptes a publié, le 15 mars 2023, un rapport sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA). Le rapport fait état de plusieurs « difficultés » : manque d'évaluation à la sortie du dispositif; un insuffisant suivi tout au long de la scolarité, en particulier à l'école primaire; un nombre trop réduit d'enseignants certifiés en français langue seconde (FLS)...

À lire : le [rapport](#) de la Cour des comptes – mars 2023.

→ Lycée pro : Ambition emploi

Le dispositif Ambition emploi est l'une des mesures mises en place à la rentrée 2023 dans le cadre de la réforme des lycées professionnels (cf. *le Flash Info Moel n° 3*).

Il s'adresse aux jeunes, qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme (CAP ou bac pro), sans solution de poursuite d'études ou d'emploi à la rentrée.

Ce dispositif d'aide leur permet :

- de conserver leur statut d'élève pendant une durée de 4 mois maximum (jusqu'au 31 décembre 2023);
 - de formuler une demande de bourse (jusqu'au 19 octobre 2023);
 - de bénéficier d'un accompagnement personnalisé (à la recherche d'un emploi, d'un contrat d'apprentissage, de stages, d'une formation complémentaire...).
- L'interlocuteur est le lycée d'origine. Les élèves ont en principe reçu une information à ce sujet au moment des résultats des examens.

À lire : l'[article](#) en ligne sur le site du ministère.

→ Découverte des métiers

La découverte des métiers a notamment pour objectifs de permettre aux élèves de mieux comprendre le fonctionnement du monde du travail et d'approfondir leurs connaissances des différents secteurs d'activité et des métiers qui leur sont associés. L'ensemble des acteurs de l'orientation (régions, CMQ (campus des métiers et des qualifications), Onisep, CIO...) est associé.

Une note de service parue au BO du 25 mai 2023 détaille les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, avec un déploiement progressif dans tous les établissements au cours de l'année scolaire 2023-2024.

À lire : l'[article](#) en ligne sur le site du ministère ainsi que [la note de service](#).

→ Baccalauréat 2023 - dossier de presse

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publie un dossier de presse complet sur l'édition 2023 du baccalauréat. Au programme : quelques chiffres clés (nombre de candidats, de correcteurs, de copie...), le calendrier des épreuves, les aides et aménagements pour les candidats à besoins particuliers, les sessions de rattrapage, les mentions...

Ce dossier aborde également les nouveautés de cette session : délivrance d'une attestation en langues vivantes, les quatre nouvelles spécialités au baccalauréat professionnel.

À lire : le [dossier de presse](#) en ligne sur le site du ministère.

→ Bilan de la loi pour une école de la confiance

Mme Géraldine Bannier et M. Jérôme Legavre, députés, ont remis à l'Assemblée nationale un rapport d'évaluation de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Instruction en famille, scolarisation des enfants de moins de six ans, obligation de formation des 16-18 ans, mise en place des Inspé (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), recrutement et formation des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), mise en place des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) sont notamment abordés. Les députés formulent 28 recommandations.

À lire : le [rapport](#) d'information n° 1331 - juin 2023.

Enseignement supérieur

→ Masso-kinésithérapie : droits d'inscription dans les établissements de formation publics

Un [arrêté](#), publié au JO du 30 mars 2023, aligne le montant des droits d'inscription annuels des candidats au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute qui étudient dans un établissement public de santé sur les frais d'inscription universitaires. Ainsi, ces étudiants devront s'acquitter de 170 € en 1^{re} et 2^e années et de 243 € en 3^e et 4^e années, à compter de la rentrée 2023-2024. Cette publication fait suite à une décision du Conseil d'État en octobre dernier, enjoignant au ministère de la Santé de fixer par arrêté le montant de ces droits d'inscription.

→ Ostéopathie et chiropraxie

L'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) a évalué la procédure d'agrément des formations en ostéopathie et en chiropraxie mise en place en 2002. La mission dresse le constat d'une hétérogénéité de qualité de la formation et d'une CCNA (commission consultative nationale d'agrément) peinant à valider le respect de certains critères pourtant essentiels touchant à la pédagogie et au niveau des compétences professionnelles acquises lors des pratiques cliniques. Le rapport soutient un scénario de renforcement de la procédure d'agrément parallèlement à une évolution réglementaire du dispositif de formation et de validation du diplôme, sans exclure d'autres scénarii.

À lire : le [rapport](#) de l'IGAS 2021-095 – avril 2022.

→ L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France 2023

Chaque année, l'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation présente un état des lieux chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats.

À lire : l'[édition 2023](#) de l'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en ligne sur le site du ministère.

→ Rapport de la mission de suivi de l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur

Ce rapport examine les suites données aux propositions formulées par les députés Régis Juanico et Nathalie Sarles dans leur évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur présentée en juillet 2020. Le constat des rapporteurs Th. Cazenave et H. Davi rejoint celui posé en 2020. Ainsi, l'orientation continue de pâtir des mêmes déficiences, au premier rang desquelles un manque de cohérence et un accompagnement hétérogène des élèves. Malgré les dispositifs introduits dans la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, les déterminants sociaux pèsent toujours lourdement dans l'orientation, sur les choix des lycéens et des lycéennes et, malgré les nombreuses améliorations apportées, la procédure d'inscription sur la plateforme Parcoursup reste stressante et doit encore gagner en transparence.

Afin que l'orientation soit réellement au service de la réussite des élèves, les rapporteurs estiment nécessaire d'en formaliser les objectifs, de préciser le rôle de chacun des acteurs (acteurs publics concurrencés par les acteurs privés), de définir le positionnement des régions, de l'Onisep, leur articulation et d'instituer un pilotage national. Pour certains acteurs comme les parents d'élèves, l'ONISEP qui a vu son rôle bouleversé en 2018, reste la première source d'information et doit voir ses moyens alloués préservés.

Les rapporteurs proposent de créer un délégué interministériel à l'orientation pour piloter l'Onisep, le programme Avenir(s), les PIA et d'améliorer la formation des enseignants afin d'assurer un accompagnement effectif des élèves.

À lire : le [rapport](#) en ligne sur le site de l'assemblée nationale.

→ Baisse des effectifs des CPGE et des DUT/BUT à la rentrée 2022

La baisse des effectifs en classe préparatoire aux grandes écoles (81 200 inscrits) se poursuit : -2,6 % à la rentrée 2022. Les deux années du cycle de formation sont concernées et les filières scientifiques (-3,2 %) et économique (-2,9 %) sont principalement concernées, tandis que les effectifs en filière littéraire restent quasiment stables (+0,2 %).

À la rentrée 2022, 107 300 étudiants sont inscrits en IUT (Institut universitaire de technologie) pour préparer un BUT ou un DUT, effectif en baisse de 6,8 % par rapport à 2021-2022, évolution plus marquée en 2^e année (-12,5 %). Les inscriptions prises en apprentissage progressent fortement et représentent 12 % des effectifs. Le nombre de nouveaux entrants en IUT baisse de 2,4 % après une baisse de 5,9 % l'an dernier.

À lire : la [Note flash du SIES n°2023-01](#) – février 2023 et la [Note flash SIES n° 2023-07](#) – juin 2023.

Créations et abrogations de diplômes

- Le bac pro Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques remplace le bac pro Bio-industries de transformation à la rentrée 2023.
- Le CAP Tonnelier remplace le CAP Tonnellerie à la rentrée 2023.
- Le CAP Maintenance nautique remplace le CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance à la rentrée 2023.

Handicap / Inclusion

→ « Chaque collègue aura une classe Ulis d'ici la fin du quinquennat »

C'est l'annonce du ministre Pap Ndiaye lors d'un débat sur l'école inclusive organisé par le groupe GDR à l'Assemblée nationale le 3 avril 2023, dans le cadre de la semaine de contrôle. Pour poursuivre sa politique d'école inclusive, le ministre compte aussi sur la réflexion menée dans le cadre de la Conférence nationale du handicap. Pap Ndiaye estime aussi que des « PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) renouvelés peuvent garantir une meilleure efficacité dans la gestion des AESH », en leur confiant des fonctions plus significatives.

Fonction publique

→ Futurs recrutements au sein du ministère de la Justice

Embauche de magistrats, de greffiers, de surveillants de prison contractuels... Pour recruter 10 000 nouveaux agents, le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 prévoit une hausse du budget de la justice qui atteindra près de 11 milliards d'euros en 2027. Il contient aussi plusieurs mesures de simplification de la procédure pénale et de la justice commerciale.

À lire : [l'article](#) sur le site vie publique.

→ Recrutement des magistrats : bientôt des nouveautés

Un projet de loi organique relatif à l'ouverture, la modernisation et la responsabilité du corps judiciaire vise notamment :

- à ouvrir et à simplifier les voies d'accès à la magistrature en vue d'attirer plus de candidats. Les personnes ayant une expérience professionnelle antérieure pourront y accéder plus facilement (comme, par exemple, des avocats désireux de devenir juges) ;
- à moderniser la carrière des magistrats en instaurant des nouvelles conditions de recrutement, d'évaluation, d'avancement, de représentation et de dialogue social.

À lire : [l'article](#) sur le site vie publique.

→ Rémunération et carrière des enseignants

Le ministère chargé de l'éducation nationale a révélé les mesures en faveur d'une meilleure rémunération des enseignants. Leurs missions sont également revues.

À lire : [l'article](#) en ligne sur le site du ministère.

Par ailleurs, le ministère a lancé une campagne de communication intitulée « [Un professeur ça change la vie pour toute la vie!](#) » avec un clip signé Éric Tolédano et Olivier Nakache.

→ Faire face à la pénurie d'enseignants

Une Note flash du SIES (systèmes d'information et d'études statistiques) de juin 2023 relève une forte baisse (-13,3 %) des inscrits dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) à la rentrée 2022. Parallèlement, de nombreux postes n'ont pas été pourvus aux concours cette année : concernant le 1^{er} degré, tous les candidats admis sur liste complémentaire au CRPE vont être appelés par les académies. Au Capes externe 2023, 16,6 % des postes ne sont pas pourvus. Parmi les disciplines les plus déficitaires : les mathématiques, les lettres modernes, l'allemand et la physique-chimie. 16 % des postes sont non pourvus au Capet externe et 28 % des postes au CAPLP externe.

Afin d'endiguer la pénurie d'enseignants, le ministre Pap Ndiaye a annoncé que le ministère envisageait une nouvelle formule pour le concours. Le ministre souhaite en effet « placer le concours de professeur des écoles à bac+3 sans renoncer à la maîtrise ». Il précise « nous proposerons, après le concours, deux ans de formation rénovée et rémunérée. Cela attirera davantage de candidats, notamment des étudiants « défavorisés ». Bien que rien ne soit encore tranché, le ministre souhaiterait mettre en oeuvre cette réforme en 2025.

À lire : la [Note flash du SIES n°8](#) – juin 2023 et [l'article](#) sur le site Vousnousils.

Mobilité

→ Droits différenciés : profil et évolution des étudiants internationaux

Le nombre d'étudiants concernés par les droits différenciés, de 50 700 étudiants extracommunautaires à la rentrée 2019, a progressivement augmenté pour atteindre 96 600 à la rentrée 2021. Seuls 6 % de ces étudiants directement concernés doivent s'acquitter d'un tarif plein et 17 % sont totalement exonérés.

À lire : la [Note d'information du SIES N°23.02](#) – mars 2023.

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.
Pour plus d'informations : www.monorientationenligne.fr.

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji, Claire Platel.